

Le Tribunal suprême de la Bolivie interdit la propagande officielle un mois avant le référendum



ÓRGANO ELECTORAL PLURINACIONAL TRIBUNAL SUPREMO ELECTORAL

La Paz, 10 novembre, (RHC-PL).-Le Tribunal suprême électoral de la Bolivie, interdira la publication de la propagande gouvernementale un mois avant le référendum prévu pour le 21 février 2016, référendum lors duquel le peuple décidera de la modification ou non de l'article de la Constitution Politique de l'État sur la réélection présidentielle.

Un éditorial du journal **La Razón** souligne que le gouvernement devra arrêter la propagande des ministères, de l'exécutif, de l'Assemblée Législative Plurinationale, entre autres, 30 jours avant les 72 heures préalables au référendum.

Le texte précise également que la propagande payée doit aussi commencer 30 jours avant le référendum et remarque que les fonctionnaires ont interdiction de faire de la propagande électorale lors de meetings publics.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/75404-le-tribunal-supreme-de-la-bolivie-interdit-la-propagande-officielle-un-mois-avant-le-referendum>



Radio Habana Cuba